Envoyé en préfecture le 06/05/2026
Reçu en préfecture le 06/05/2026
Publié le
ID : 035-213501232-20260504-DEL202605010-DE

CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE GOVEN

SÉANCE DU 04/05/2026
DATE DE CONVOCATION : 29/04/2026
CONSEILLERS EN EXERCICE : 27 (quorum : 14)
PRÉSENTS : 22 **POUVOIRS :** 5
VOTANTS : 27

L'an deux mil vingt-six, le quatre mai, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Goven s'est réuni en séance ordinaire, en salle du Conseil Municipal, après convocation légale, sous la Présidence de Monsieur Loïc HERVOIR, Maire.

PRÉSENTS : Loïc HERVOIR, Nathalie BERTHO, Grégory LANCELOT, Denis PORCHET, Mickaël TANGUY, Marie-Anne MONVOISIN, Elodie BOUTARD, Jean-Marie LANGE, Anne-Charlotte MILLET, Laurent KERIVEL, Géraldine TRONCA RAFFRAY, Anthony MASSON, Nathalie DREAN, Pierrick COULIOU, Cyrille BARON, Julien SAVATON, Angélique GROSSI, Mickaël DAUDIN, Fabienne HEMERY, Bacha JARI, Marielle GALLIEN-GERARD, Martial GALLARD

POUVOIRS : Florence GOURMELEN donne pouvoir à Denis PORCHET, Marie-Hélène AUBREE à Nathalie DREAN, Alexandra PILLING à Angélique GROSSI, Yanis NICOLAS à Anthony MASSON, Fabrice GAUBERT à Marielle GALLIEN-GERARD

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Grégory LANCELOT

Enfance Jeunesse
2026.05.010 Dispositif Argent de Poche 2026

Rapporteur : Mme BOUTARD

Il est rappelé à l'assemblée que Vallons de Haute Bretagne Communauté coordonne et finance le dispositif « Argent de Poche ». Il permet aux jeunes de 16 et 17 ans d'effectuer de petits chantiers de proximité et d'utilité sociale durant les vacances scolaires dans les différents services de la commune (services techniques, restaurant municipal, médiathèque, EHPAD, écoles, mairie...etc.), et de recevoir en contrepartie une gratification. Il permet à ces jeunes d'acquérir une première expérience professionnelle, et de percevoir une rémunération sur la base du SMIC horaire toutes charges comprises pour un nombre d'heures maximum de 12h par chantier. Un titre de recette devra être émis par chaque commune participante avant le 30/11/2026.

La communauté de communes s'engage par ailleurs à :

- Mettre à disposition des éléments de communication assurant la promotion du dispositif
- Organiser des ateliers animés par le Service Info Jeunes à la suite des chantiers réalisés pour tous les jeunes bénéficiaires de ce dispositif

Les communes assurent la gestion administrative des contrats et de la paie, ainsi que les inscriptions, l'encadrement et la rémunération réglementaire des jeunes. De même, les communes doivent souscrire un contrat d'assurance permettant l'accueil des jeunes vacataires. Les communes informeront le responsable de la coordination jeunesse des places vacantes et des inscriptions réalisées. Elles favoriseront la communication et l'information des habitants de la mise en place de ce dispositif, en rappelant le partenariat financier avec VHBC.
La répartition du nombre de chantiers remboursés par VHBC (sur présentation d'un bilan de l'organisation mise en place et d'un état des dépenses signé par le maire) est déterminée au prorata du nombre d'habitants des communes. Pour Goven, il a été fixé à 8. Un élu et un agent référent doivent être désignés pour chaque commune participant à ce dispositif.

Il est proposé de désigner Élodie BOUTARD, comme élue référente.

La convention, proposée par VHBC, est présentée à l'assemblée.

Envoyé en préfecture le 06/05/2026
Reçu en préfecture le 06/05/2026
Publié le
ID : 035-213501232-20260504-DEL202605010-DE

Vu le CGCT,
Vu le budget communal,
Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

- **Approuve les termes de la convention relative au dispositif « Argent de Poche » pour 2026,**
- **Autorise le Maire à signer les 8 contrats de travail correspondants, dans la limite de 12 h par jeune,**
- **Désigne Élodie BOUTARD élue référente auprès de VHBC,**
- **Dit qu'un titre de recettes sera émis avant le 30 novembre 2026,**
- **Autorise Monsieur le Maire à signer cette convention et tout document se référant à cette décision.**

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures.

Pour expédition conforme,

Le Maire,
Loïc HERVOIR

Le secrétaire de séance,
Grégory LANCELOT